

**MOUVEMENT DEPARTEMENTAL
RENTREE SCOLAIRE 2024**

Calendrier prévisionnel du mouvement

Dates	Opérations
10 avril 2024 – 12h00	<u>Ouverture du serveur MVT1D</u> phase intradépartementale pour la saisie des vœux par les candidats - phase unique d'expression des vœux Publication officielle de la liste des postes vacants <u>Ouverture des candidatures en ligne pour les postes à exigence particulière</u>
CONGES SCOLAIRES DU 20 AVRIL AU 6 MAI 2024	
24 avril 2024 – 23h59	<u>Date limite de dépôt candidatures pour les postes à exigence particulière</u>
Du 25 avril au 24 mai 2024	Instruction et Commissions pour les postes à exigence particulière
2 mai 2024 – 23h59	<u>Fermeture du serveur MVT1D</u> Date limite de dépôt des pièces justificatives par les candidats via COLIBRIS (annexe 7)
A compter du 6 mai 2024	Notification de la disponibilité des accusés de réception <u>sans barème</u> via l'adresse mail académique confirmant la participation au mouvement.
A compter du 13 mai 2024	Notification de la disponibilité des accusés de réception <u>avec le barème initial</u>
Du 14 mai au 24 mai 2024	Phase de sécurisation et correction des barèmes sur sollicitation des candidats concernés <u>Au-delà du 24 mai, le barème ne pourra plus faire l'objet d'appel</u>
A compter du 27 mai 2024	Notification de la disponibilité des accusés de réception <u>avec le barème final</u> Communication des avis sur les candidatures aux postes à exigence particulière
A partir du 12 juin 2024	Communication des résultats du mouvement

Modalités de connexion à l'application MVT1D

L'accès à MVT1D peut se faire de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes :

- Se connecter sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe et cliquer dans le portail des services sur I-Prof 1^{er} degré.
- S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » (initiale du prénom + nom de famille en minuscules par défaut, sans point, sans espace) et votre « mot de passe » (numéro NUMEN en majuscules, par défaut).
- Sélectionner Services, puis Accès applications Mobilité 1^{er} degré et enfin Phase Intradépartementale.

 Les personnels enseignants qui intègrent le département à la suite du mouvement interdépartemental, suivront les mêmes modalités de participation au mouvement départemental.

Pour se connecter, ils continueront à utiliser l'adresse I-Prof de leur départemental d'origine ; ce n'est qu'après avoir sélectionné « mouvement intradépartemental », qu'ils basculeront sur le site de la DSDEN72.

En cas :

- De problème de connexion,
- D'oubli du mot de passe et/ou compte utilisateur,

 Cliquez sur « identifiant ou mot de passe oublié » et suivez la procédure indiquée.